

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE ET DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL**1. Conditions relatives aux Services hébergés**

Ces conditions sont applicables lorsque le Client opte pour l'option Services hébergés, comme spécifié à la Proposition commerciale et définie dans les Conditions Générales.

5.1 Utilisation des Services hébergés

Le Progiciel est installé sur les serveurs du Prestataire, auxquels le Client accède à distance.

Le Client utilisera les Services hébergés conformément aux instructions et politiques raisonnables établies périodiquement par le Prestataire et communiquées au Client. Le Client utilisera les services exclusivement pour les besoins de sa gestion interne, dans la limite des droits concédés au Client au titre de la Licence, tels que décrit dans la Proposition Commerciale. Le Client maintiendra ses systèmes, équipements et environnements techniques internes en conformité aux prérequis du Prestataire, qu'il appartient au Client de solliciter.

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de sa plateforme permettant l'accès et l'utilisation des Services hébergés dans les plages définies aux présentes.

Toutefois, le Prestataire se réserve le droit de restreindre totalement ou partiellement l'accès aux Services hébergés afin d'assurer la maintenance de sa configuration informatique et des infrastructures mises en œuvre, sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque préjudice. Dans la mesure du possible, le Prestataire s'efforcera de ne pas rendre indisponible le Progiciel pendant un temps excessif.

5.2. Droits d'accès et d'utilisation des Services hébergés

Le Prestataire concède au Client, pour la durée du présent contrat, les droits d'accès des Services hébergés mis à disposition du Client, uniquement pour les besoins internes de gestion du Client, dans la limite du nombre d'utilisations simultanées autorisées défini dans la Proposition commerciale.

Ces droits d'accès et d'utilisation sont personnels, non exclusifs, non cessibles et non transférables.

Toute autre utilisation, et notamment toute mise à disposition à des tiers, y compris à titre gratuit, est strictement interdite.

Le Prestataire se réserve la faculté d'assortir le Progiciel d'un dispositif technique susceptible d'empêcher tout usage dudit Progiciel non expressément autorisé au titre des présentes. En outre, le Client donne son autorisation au Prestataire pour réaliser les audits de contrôle par télémaintenance.

Pour les Services hébergés auxquels certains employés ou autres utilisateurs autorisés du Client tels que visés aux présentes conditions (« Utilisateurs ») peuvent accéder, le Client veillera à ce que les utilisateurs satisfassent aux conditions d'utilisation applicables. Le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre l'accès d'un Utilisateur aux Services hébergés si le Prestataire estime raisonnablement que ledit Utilisateur n'a pas respecté les conditions d'utilisation applicables ou utilise les Services hébergés d'une façon inappropriée. Le Prestataire n'a toutefois aucune obligation de procéder à une vérification systématique des conditions d'utilisation des Services hébergés par les Utilisateurs. Le Client prendra les mesures nécessaires afin de préserver la confidentialité des noms d'Utilisateur et des mots de passe permettant l'accès aux Services, de manière à éviter toute intrusion de tiers sur les plateformes hébergées du Prestataire.

5.3 Qualité générale des Services hébergés

Le Prestataire réalisera tous les efforts raisonnables pour assurer une disponibilité des Services hébergés au Client.

Le Prestataire ne saurait en revanche être tenue pour responsable de la fiabilité, ni de la disponibilité des lignes de communication utilisées par le Client pour accéder aux Services hébergés. Le Client est informé de la nécessité de disposer de lignes de télécommunication fiables pour accéder aux Services hébergés.

5.4. Périmètre des prestations

L'hébergement comprend les prestations suivantes :

- la mise en place du volume de stockage nécessaire aux besoins du Client en fonction de la capacité qui aura été définie par le Prestataire ;
- la faculté pour le Client d'augmenter la capacité de stockage proportionnellement à l'évolution de ses besoins, moyennant une augmentation de la redevance due ;
- la mise à disposition d'une infrastructure en Datacentre sécurisé

permettant d'héberger les Progiciels et/ou les Données Client ;

- l'accès 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à toute personne autorisée par le Client, via login et mot de passe, aux Progiciels et/ou aux Données Client ;
- la conservation des données tout au long de l'exécution des présentes ;
- la destruction définitive sur l'infrastructure du Prestataire des données supprimées par le Client de son espace d'hébergement.

La prestation de fourniture d'une infrastructure Cloud au Client ne comprend pas les frais de création et d'hébergement d'un nom de domaine nécessaire pour le site Internet du Client, ni les frais de télécommunication liés au téléchargement des fichiers entre le Client et le Prestataire, ni les frais d'accès au réseau pour la mise à jour du service Internet du Client, ni les licences d'exploitation des Progiciels ou d'applications tierces que le Client hébergera, ni les autorisations d'exploitation des données de tiers, ni les opérations de maintenance.

5.5. Engagements du Client

Le Client s'engage à faire le nécessaire auprès des éditeurs et propriétaires des logiciels, applications informatiques et données pour être autorisés à les héberger sur l'espace d'hébergement qui lui est offert au titre des présentes.

Le Client remettra au Prestataire l'ensemble des logiciels, applications informatiques et données de tiers pour permettre leur hébergement au titre des présentes.

Le Client garantit expressément le Prestataire contre tout recours de quelque nature qu'il soit, émanant de tout utilisateur ou de tiers, et contre toute action ou réclamation qui pourrait être engagée à l'encontre du Prestataire au titre de la prestation d'hébergement, objet du présent contrat.

Le Client indique qu'il est propriétaire des données hébergées ou à tout le moins qu'il dispose des autorisations nécessaires pour reproduire, représenter, conserver les logiciels, applications informatiques et données qui peuvent être protégées au titre des droits de propriété intellectuelle, droit à l'image, droit à la vie privée...

Le Prestataire n'assume aucune prestation d'installation d'applications informatiques de société tierce que le Client voudrait mettre en interconnexion avec celles du Prestataire.

5.6. Sous-traitance

Dans le cadre de cette prestation, le Prestataire pourra sous-traiter l'hébergement des données et applications informatiques du Client en cas de besoin auprès d'une société qui a pour activité la mise à disposition de services d'hébergement et de transfert de données.

Le Client accepte sans condition cette sous-traitance.

5.7. Traitement des données

Données à caractère personnel

Si les données transmises aux fins d'utilisation des Services hébergés comportent des données à caractère personnel, le Client garantit au Prestataire qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme de la réglementation en matière de données à caractère personnelle, et qu'il a informé les personnes physiques concernées de l'usage qui est fait des dites données à caractère personnel.

A ce titre, le Client garantit le Prestataire contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données à caractère personnel seraient reproduites et hébergées via le Service hébergé.

Par ailleurs le Prestataire, en sa qualité de sous-traitant au sens de la réglementation, ne peut agir que sur instructions du Client. Le Prestataire s'engage, à cet égard, à respecter les conditions de traitement des données auxquelles il aura accès dans le cadre de l'exécution des Services au titre du Contrat.

Spécialement, le Prestataire s'engage au cours du Contrat et au-delà, à ne pas exploiter pour son propre compte, céder et/ou louer à tous tiers les données à caractère personnel collectées ou auxquelles il aura pu avoir accès dans le cadre de l'exécution du Contrat.

Conformément à la réglementation applicable relative aux transferts des Données à caractère personnel vers des sous-traitants établis dans des pays tiers qui n'assurent pas un niveau adéquat de protection des données, le Client, le Prestataire et le sous-traitant de second rang signeront, le cas échéant et si nécessaire, une convention de transfert de Données à caractère personnel assurant un niveau de protection adéquat au sens de la réglementation.

Il est précisé entre les Parties que si des exigences spécifiques résultant du traitement de données à caractère

Conditions particulières 102023

personnel accroissent la charge de travail du Prestataire, les Parties conviendront d'un avenant pour envisager les conditions, notamment financières, de cette extension.

A toutes fins utiles, le Prestataire s'engage à informer le Client dans le cas où les données du Client seraient délocalisées dans un pays autre que la France, ainsi que dans l'hypothèse où le Prestataire aurait recours à un nouveau sous-traitant.

Exploitation des données

Le Client est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des données et contenus qu'il transmet aux fins d'utilisation des Services hébergés. Il garantit en outre être titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant d'utiliser les données et contenus.

En conséquence le Prestataire est déchargé de toute responsabilité en cas de non-conformité des données et/ou des contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins du Client.

Le Client garantit le Prestataire à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie. Le Client demeure le seul propriétaire des données émises par ce dernier et transitant par les Progiciels.

Sécurité des données

Le Prestataire fera ses meilleurs efforts pour préserver l'intégrité et la confidentialité des données contenues dans les Services hébergés.

Les contrôles mis en place par le Prestataire consistent en des contrôles de cohérence des traitements, la détection et la gestion des Anomalies ainsi que l'information du Client relativement à tout risque de non-conformité associée.

